

Montrevel-en-Bresse, le 3 juillet 2020

**REUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

MM. les Membres du Conseil Municipal sont convoqués à la salle des fêtes, pour une réunion ordinaire qui aura lieu :

Le vendredi 10 juillet 2020, à 18h00.

ORDRE DU JOUR

- 1. Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales – ce point fait l'objet d'une convocation spécifique, par décret du ministère de l'Intérieur.**
- 2. Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire**
- 3. Projet de dissolution du SIVOM Jayat-Malafretaz-Montrevel-en-Bresse**
- 4. Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents**
- 5. Questions diverses**

MESURES SANITAIRES

- Présence du public limitée à 20 personnes, dans l'ordre d'arrivée, étant précisé que 2 places seront réservées aux correspondants de la presse locale.
- Aménagement de la salle des fêtes dans le respect d'une superficie de 4 m² minimum par personne présente.
- Mise à disposition d'un masque chirurgical aux conseillers municipaux le souhaitant.
- Lavage régulier des mains avec une solution hydroalcoolique.
- Utilisation de son stylo personnel.

POUVOIR

Un conseiller municipal empêché d'assister à une séance peut donner à un conseiller municipal un pouvoir écrit de voter en son nom :

- Pendant l'état d'urgence sanitaire, chaque conseiller municipal peut être porteur de deux pouvoirs.
- Cette disposition dérogatoire ne s'applique pas à la désignation des délégués en vue des élections sénatoriales (point 1). Conformément à l'article L.289 du Code électoral, pour ce point, chaque conseiller municipal ne peut être titulaire que d'un seul pouvoir

Le Maire,
Jean-Yves BREVET

